

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉTANG DE BERRE

COMITÉ D'ÉTANG

VALEURS PARTAGÉES

bilan de la concertation

phase 2



Etang de Berre
Gipreb



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Dossier réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Gipreb
Cours Mirabeau . 13130 Berre l'Étang
Directeur de la publication : Philippe Picon
Contact presse : Elisabeth Le Corre
tel. 04 42 74 15 51
e-mail : elisabeth.le.corre@gibreb.fr
web : www.etangdeberre.org

SOMMAIRE

VALEURS PARTAGÉES

BILAN DE LA CONCERTATION PHASE 2

Analyse socio-économique mode d'emploi	2 - 3
Les deux options de réhabilitation à comparer	4 - 5
Retombées locales et ACA, deux approches complémentaires	6 - 7
Les hypothèses et méthodes	8 - 9
Les résultats comparés	10 - 11
La participation des acteurs	12 - 13
Comité technique du 31 mars 2010	14 - 15
Comité d'étang du 6 mai 2010	16 - 17
Comités techniques du 10 juin et du 20 juillet 2010	18 - 21
Comité de pilotage du 24 septembre 201	22 - 23
Comité technique du 13 décembre 2010	24
Comité de pilotage du 17 décembre 2010	25
Annexe : résultat des discussions sur les hypothèses	26 - 27



LA DEMANDE DES ACTEURS

La fin de la phase précédente annonçait le besoin pour les acteurs d'être éclairés sur la validité des valeurs prises en compte dans les évaluations

Les évaluations économiques ont été réalisées sur les tenants et les aboutissants imputables aux deux grandes options de réhabilitation de l'étang de Berre :

- la dérivation des eaux du canal EDF vers l'embouchure du Rhône
- la restitution quasi totale des eaux du canal EDF en Durance.

Les grandeurs économiques de ces deux options sont comparées entre elles, en référence au scénario tendanciel qui est ici représentée par la situation actuelle projetée dans le temps. Les valeurs mesurées pour être comparées sont donc des valeurs d'écart entre la situation tendancielle et la situation évaluée.

Chacune des thématiques de développement identifiée en phase 1 a fait l'objet d'un travail d'estimation à partir d'hypothèses de calcul pour en évaluer les bénéfices. Cette nouvelle phase a largement rendu lisibles, aux membres des différents comités de suivi, les méthodes de calcul retenues et les hypothèses d'évolution en justifiant pour chacune les raisons de ces choix.

Les discussions sur les méthodes s'expliquent cependant par le fait que certaines d'entre elles sont utilisées «par défaut» et ne font pas toujours l'unanimité des experts. De plus, leur évolution est permanente, la recherche en matière d'analyse socio-économique se poursuivant en parallèle des études pour tenter d'améliorer toujours plus ces références. Ainsi, la valorisation des aménités environnementale, poids lourd dans la présente analyse, est conduite sur la méthode dite «de transfert» de valeurs issus d'une étude jugée similaire sur le consentement à payer - CAP. L'utilisation du CAP (ce que le consommateur est par exemple prêt à payer par an pour obtenir tel ou tel avantage environnemental) conduit alors à s'appuyer sur des appréciations statistiques fondées sur le dire des «consommateurs» censés donner un prix à la valeur environnementale restaurée ou créée. Le transfert de ces valeurs sur l'étang de Berre est donc sujet à incertitude. Par ailleurs, les hypothèses qui fondent les calculs et induisent les méthodes, reposent sur une prospective faisant appel à l'interprétation des tendances d'évolution par les acteurs locaux. Ces interprétations, sur le développement socio-économique à attendre d'une réhabilitation écologique de l'étang, ne relèvent donc pas d'une approche scientifique mais de convictions d'acteurs dont le bureau d'études doit prendre acte pour cadrer ses recherches.

ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE MODE D'EMPLOI

Ce que l'on doit évaluer

Le projet de réhabilitation de l'étang de Berre doit être analysé comme un changement par rapport à la situation actuelle et c'est ce changement que l'on doit évaluer.

Ces changements interviendraient dans un laps de temps relativement important : au moins une dizaine d'années pour la dérivation. Il s'agit donc de comparer ces diverses situations envisageables à la lumière des conséquences positives et négatives qu'elles seraient susceptibles d'induire à moyen et long termes :

- Les coûts des options, investissement et fonctionnement
- Les conséquences sur les activités et territoires, imputables aux options retenues pour assurer la réhabilitation de l'étang. Les évolutions pressenties sont susceptibles d'être à l'origine d'adaptations positives ou négatives des activités et territoires traversés ou impactés qui doivent être identifiées et évaluées.
- Les retombées socio-économiques que l'on est susceptible d'attendre d'une amélioration du milieu lagunaire de l'étang de Berre. À terme, la reconquête de la qualité de l'étang devrait permettre à certaines activités et pratiques de se développer.

De nouvelles formes de développement sont ainsi rendues possibles et sont déclinées sur trois plans :

. des retombées économiques classiques liées au développement d'activités marchandes qui induisent des chiffres d'affaires et des emplois locaux,

. des retombées sociales liées à une économie non marchande et à une amélioration du cadre de vie qui se traduisent par un bien-être des populations, une cohésion sociale, une réduction des impacts sociaux et économiques des crises, ...

. des aménités environnementales qui se traduisent par un bien-être directement lié à l'existence d'un patrimoine remarquable induisant une attractivité territoriale et une reconnaissance macro régionale de l'importance du territoire.

L'identification des valeurs individuelles

Celles-ci sont en général plus simples à identifier et à évaluer :

- les dépenses à mettre en œuvre pour le changement qui sont constitutives du projet lui-même (coûts de génie civil pour la construction du canal par exemple).

- les répercussions économiques qui concernent des activités déjà présentes sur le territoire. Les changements induits viennent modifier les conditions d'exercice de ces activités qui sont déjà bien connues de leurs responsables. La description physique des changements à l'œuvre (un moindre débit, une salinité accrue, ...) trouve une traduction en termes économiques. Par exemple, une moindre quantité d'eau à turbiner se traduit par une baisse de la production électrique et donc une modification de la rentabilité des ouvrages hydroélectriques concernés. Ou encore, une augmentation du stock de poissons comestibles ou commercialisables se traduit par de meilleures pêches. Chacune de ces conséquences économiques prend sens à une échelle individuelle, activité par activité, en analysant les modifications physiques de conditions d'exercice des activités concernées et leurs répercussions en termes économiques.

L'identification des valeurs collectives

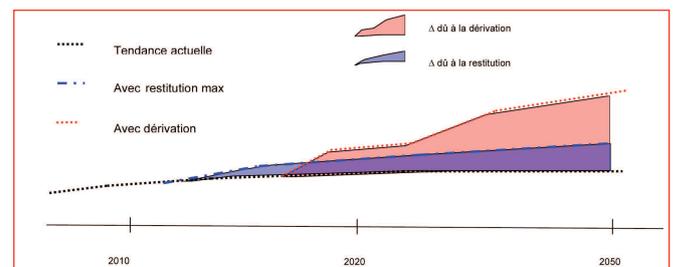
D'autres valeurs sont plus difficiles à identifier. Il s'agit des retombées attendues de la réhabilitation de l'étang qui constituent des opportunités à saisir collectivement et ne peuvent donc être identifiées «en chambre» ou activité par activité. Celles-ci ont été abordées lors d'un exercice de prospective participatif qui a permis de faire apparaître les diverses pratiques et activités qui pourraient se saisir, d'une manière ou d'une autre, de l'opportunité d'une telle réhabilitation et de donner un sens collectif à leur émergence. En précisant le projet de territoire qui sous tend l'apparition de ces activités et pratiques nouvelles, cet exercice a également permis d'identifier les dépenses et les conditions nécessaires pour qu'elles adviennent. Une fois identifiées, ces différentes valeurs collectives peuvent être déclinées éventuellement sur des activités individuelles.

A quel terme arrêter les évaluations ?

Pour chaque retombée économique que l'on souhaite évaluer, le bureau d'études se réfère à des hypothèses sur les évolutions avec ou sans réhabilitation. Ces hypothèses ont été construites avec les professionnels concernés, de façon à disposer de caractérisation de la forme générale d'évolution de l'activité en tendance, par exemple la poursuite de l'activité des 20 dernières années, et d'hypothèses sur la vitesse d'apparition des retombées positives, leur croissance moyenne envisageable et leur éventuel plafonnement à terme. Théoriquement les retombées peuvent être agrégées sans limite de temps, puisque pour un tel projet structurant, on peut penser que les changements des activités sont irréversibles. Une durée de 50 ans, couramment utilisée pour de grands aménagements, est retenue ici. Il s'agit de la période sur laquelle il est proposé d'analyser la rentabilité de ces projets de réhabilitation.

Que mesure-t-on ?

Évaluer, c'est alors donner une valeur à ces évolutions relatives qui s'éloignent plus ou moins de l'évolution tendancielle, celle qui aurait eu a priori lieu si le projet de réhabilitation de l'étang de Berre n'était pas mis en œuvre. C'est donc un écart qui doit être mesuré entre la situation tendancielle et la situation pour chacune des options retenues pour réhabiliter l'étang.



Pour exemple, l'évolution de l'offre d'hébergement touristique aux abords de l'étang. L'évaluation des retombées est mesurée par l'écart entre les courbes et la tendance (l'aire rouge et l'aire bleue respectivement pour l'évaluation des retombées de la dérivation et de la restitution maximale en Durance).



LES DEUX OPTIONS DE

RÉCIT D'UN RENOUVEAU PAR LA DÉRIVATION

Le «top départ»...

La décision officielle, largement médiatisée, de financer pour deux milliards d'euros la construction d'un ouvrage de dérivation afin de réhabiliter l'étang de Berre marque le début d'une large mobilisation des acteurs politiques et de la société civile. Conscients que cette décision n'est qu'un premier pas vers un projet de développement original, centré sur un étang écologiquement réhabilité, les acteurs locaux qui défendent ce projet depuis plusieurs années, élus et société civile en particulier, s'organisent pour préparer le renouveau du territoire.

... d'une nouvelle gouvernance locale

C'est avant tout une vaste refonte de la gouvernance locale qui se dessine alors. Profitant du mouvement de restructuration urbaine, qui marque le sud du département depuis plusieurs années, autour des grands pôles et en premier lieu de l'agglomération de Marseille, les élus locaux entendent faire exister le territoire de l'étang. Celui-ci est jusqu'à présent mal identifié et peu lisible comme en témoignent les documents de planification, de la DTA aux SCOT, qui ne l'envisagent jamais comme une entité cohérente. Au mieux le territoire est considéré comme un pôle industriel important mais très fragile et qui reste, en tout état de cause, associé au pôle du port de Fos.

... au service d'une planification rigoureuse

Il s'agit en effet d'anticiper l'attractivité d'un étang réhabilité, tant en termes de développement des loisirs de proximité et de l'activité touristique que de développement immobilier. Pour cela, il faut pouvoir mettre en œuvre une maîtrise foncière afin de réserver des espaces pour les services collectifs, pour préserver les sites naturels et les paysages, pour garantir les accès aux espaces riverains et favoriser le développement des usages de proximité, pour gérer la fréquentation et les possibles conflits d'usage. Cette planification permet de garantir que l'attractivité du territoire n'induisse pas, à termes, une privatisation des espaces autour de l'étang.

Des partenariats pour gérer l'espace ...

Par ailleurs, profitant de ce dynamisme politique, le monde agricole initie avec les collectivités un partenariat original pour lutter contre l'étalement urbain et valoriser le paysage. L'enjeu est également d'organiser au mieux la phase des travaux pour minimiser ses nuisances et maximiser les retombées locales notamment en termes d'emplois. Les collectivités riveraines rassemblées au sein d'une structure intercommunale lancent un vaste schéma d'aménagement des abords de l'étang. Un effort d'accompagnement passe par une communication auprès du grand public sur les différents phasages des travaux.

La montée en puissance des activités de loisirs...

Les années qui suivent, les initiatives collectives et publiques s'accroissent et entraînent une dynamique associative et des investissements privés. La demande des populations locales, y compris venant de Marseille ou d'Aix, est le moteur de cette dynamique, grâce aux efforts engagés les 20 années précédentes pour préparer le territoire. Clubs nautiques, associations sportives et culturelles, activités scolaires, investissent les rives de l'étang et les aménagements déjà en place. L'initiative privée est également stimulée : loueurs de pédalos, de VTT, accrobranche, ballades sur le plan d'eau, petite restauration, etc. En matière d'hébergement touristique, une offre de qualité qui répond à l'image de l'étang de Berre réhabilité commence à émerger. Au final, si le tourisme peut prendre différentes formes, son levier principal repose sur l'image du territoire.

...ainsi que de la pêche professionnelle

L'autre secteur qui profite pleinement de la réhabilitation est la pêche professionnelle. Historiquement bien structurée, elle est prête à profiter de l'augmentation progressive de la biomasse. Grâce notamment à son école de pêche locale et à la promesse de captures de plus en plus importantes, elle envisage d'installer progressivement de nouveaux pêcheurs. Le développement d'activités secondaires, comme la pêche aux oursins, participe par ailleurs à l'amélioration des revenus des pêcheurs.

Une planification urbaine effective

En termes urbanistiques, si quelques opérations malheureuses sont à déplorer, les programmes de rénovation des centres urbains et des abords des villes, notamment à l'est du territoire, ont permis d'améliorer les paysages. Mais surtout dans ce secteur toujours soumis à une forte pression urbaine, la réussite du parc agraire a marqué les esprits et participé d'une rupture dans la fuite en avant de l'étalement urbain.

Un amortisseur économique ...

15 ans après la mise en route de la dérivation, le pari initial est gagné. Le territoire a d'ailleurs fait face, sans crise majeure, à la réduction des emplois industriels qui s'est poursuivie dans la région.

...et une cohésion sociale renforcée

Le sondage réalisé 10 ans après la mise en route de la dérivation, témoigne d'une fierté identitaire forte et les personnes interrogées qui se déclarent moins angoissées face à l'avenir sont plus nombreuses qu'au niveau national.

Un territoire d'exception

À l'échelle régionale, cette expérience territoriale innovante est valorisée. L'augmentation de la production hydroélectrique, rendue possible par la dérivation, participe de l'amélioration de la sécurisation toujours problématique de l'approvisionnement de PACA. Dans un contexte où les valeurs environnementales prennent une importance toujours croissante, la Région affiche l'étang de Berre comme un joyau local d'ampleur nationale.

RÉHABILITATION A COMPARER

PROSPECTIVE SUR LA RESTITUTION

Une réhabilitation écologique sans «top départ»

L'option de réhabilitation par la restitution en Durance, dont les effets sur l'écologie de l'étang de Berre ont été plus difficiles à envisager, a été construite sur la base de deux principes ayant émergé au sein du comité de pilotage :

- En l'absence d'expertise suffisante sur l'impact écologique de ce scénario, on estime qu'il n'y a pas de différence écologique avec l'option dérivation ;
- En revanche le caractère réversible de la réhabilitation induit des différences de comportement des acteurs pour certaines filières dont l'aversion au risque est considérée comme importante. Ces différences de comportement se traduisent par des retombées économiques moindres que pour l'option dérivation.

À la grande différence de l'option dérivation, l'option restitution ne constitue pas un signal politique fort. La décision prise, en 2012, de limiter les rejets dans l'étang de Berre au strict minimum estimé à environ 300 Mm3 n'enclenche ainsi aucune dynamique collective à l'échelle du territoire de l'Étang. La réversibilité de la décision ainsi que les incertitudes quant aux arbitrages futurs en cas de situation exceptionnelle, qui pourraient temporairement autoriser des rejets plus importants, pèsent en effet fortement sur la mobilisation locale. Dans ce contexte, l'hypothèse retenue est que les acteurs locaux ne réussissent pas à s'entendre sur une stratégie collective pour faire exister le territoire de l'étang dans la dynamique de restructuration urbaine de la première décennie des années 2000. Les communes poursuivent des stratégies de regroupement intercommunal différenciées. L'étang de Berre reste ainsi écartelé entre les différents pôles urbains qui l'entourent, sans visibilité d'ensemble. La mise en place d'une gouvernance à l'échelle du territoire de l'étang de Berre se renforce malgré tout dans la continuité des efforts passés qui ont vu naître le GIPREB. Cette gouvernance est centrée sur la question de la gestion de l'étang et n'a pas vraiment les pouvoirs d'investir le champ de l'aménagement territorial.

Une dynamique fondée sur l'initiative spontanée qui profite d'abord aux loisirs de proximité

Si la mobilisation collective politique n'est pas au rendez-vous, l'amélioration visible de l'état écologique de l'étang de Berre, au bout de quelques années, porte ses fruits. De ce fait, après une période d'attentisme, un certain nombre d'initiatives privées et publiques se développent sur le territoire, de manière dispersée. À l'ouest de l'étang en particulier, qui dispose d'une image plus valorisée qu'à l'est, les communes poursuivent voire intensifient leur politique d'aménagement et d'entretien des plages pour accompagner une attractivité spontanée. La fréquentation des sites de baignades et la pratique d'activités nautiques augmente doucement mais notablement. L'effet du bouche-à-oreille est déterminant. Il repose essentiellement sur une

expérience vécue d'un étang de qualité sans être relayé par une communication globale. Au final, même si cela prend plus de temps, le niveau de fréquentation par la population locale des plages de l'étang est proche de celui atteint dans l'option dérivation. Cette attractivité pour un espace

naturel de qualité reflète très bien, d'ailleurs, la demande sociale grandissante pour l'environnement qui marque la première moitié du XXIème siècle.

Une activité touristique plus faiblement stimulée

À l'inverse, en l'absence de coordination et d'actions de communication orchestrées à une échelle adéquate, l'activité touristique ne décolle que lentement et surtout ne profite pas pleinement du potentiel de la réhabilitation de l'étang. Aucune campagne de communication nationale n'est lancée et les initiatives privées qui se développent ne suffisent pas à induire une attractivité touristique au-delà des frontières régionales. Faute de politique de coordination et de mise en réseau des différents opérateurs touristiques et plus globalement, faute d'une réflexion sur un schéma de développement touristique, l'évolution de la fréquentation touristique est essentiellement liée à la hausse démographique. Celle-ci entraîne de manière «mécanique» une augmentation de touristes liée aux visites faites aux parents et amis. Le tourisme profite par ailleurs des politiques publiques mises en place pour accompagner la fréquentation des plages de l'étang de Berre. Mais au-delà, l'offre d'activités reste restreinte et ciblée sur une clientèle locale non touristique. Au final, le territoire réussit cependant à neutraliser son image négative et rattrape en matière d'équipement touristique la moyenne nationale.

Une augmentation de la biomasse qui conforte les pêcheurs en place

En quelques années, l'augmentation de la biomasse est visible dans les captures des pêcheurs. Cette amélioration conforte une profession en difficulté en lui donnant les moyens, grâce à un chiffre d'affaires plus confortable, de faire face aux différentes contraintes qui s'imposent à elle. Cette amélioration concrète profite non seulement aux pêcheurs de l'étang mais également aux pêcheurs de mer qui viennent désormais exercer dans l'étang quand les conditions en mer sont trop difficiles.

En revanche, l'installation et la transmission des entreprises de pêche restent difficiles : l'incertitude qui pèse sur la réversibilité de la qualité de l'étang ne permet pas aux jeunes d'investir sereinement pour s'installer. De ce fait, les reprises d'activité se font essentiellement dans un cadre familial. Au final, en 2030, on vit mieux de la pêche sur l'étang mais le nombre de pêcheurs évolue peu et le potentiel de pêche est globalement sous exploité.

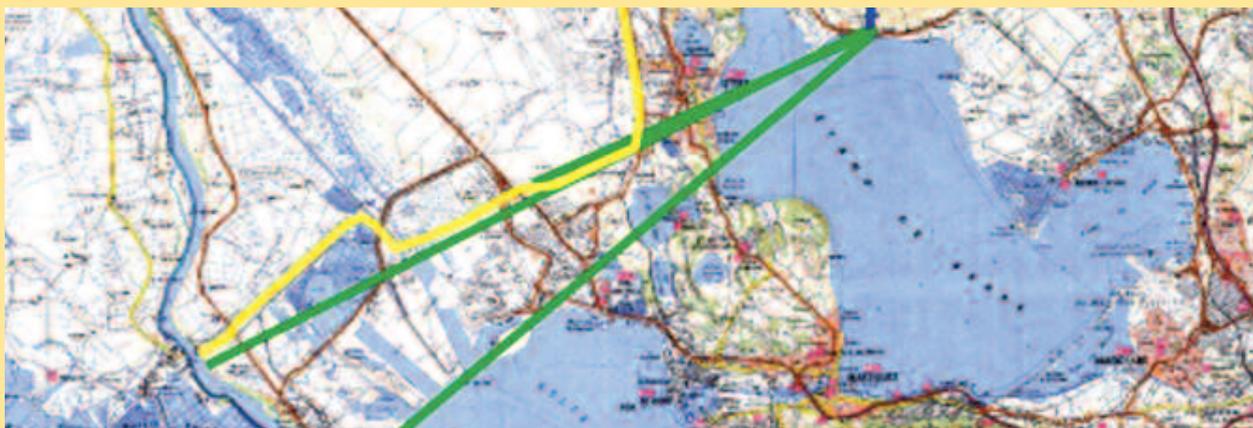
Le scénario tendanciel constitue la référence de l'analyse socio-économique. Par définition, ce scénario correspond à une évolution du territoire sans aucun changement dans les régulations et les rapports de force actuellement à l'œuvre, autrement dit en considérant que les dynamiques en cours se poursuivent sans impulsions ou inflexions nouvelles. Dans ce scénario, le conseil scientifique du GIPREB considère que l'état écologique de l'étang de Berre n'est pas significativement amélioré par rapport à aujourd'hui.



RETOMBÉES LOCALES

deux approches complémentaires...

La réhabilitation de l'étang aura des conséquences particulièrement importantes à l'échelle des territoires adjacents. Il en sera de même pour les espaces concernés par les options de réhabilitation (basse Durance pour la restitution et secteur du sud de la Crau pour la dérivation). L'argumentation économique doit permettre dans ce cas de montrer **l'intérêt territorial** du projet et ses limites et inconvénients pour chacune des options envisagées et d'initier une réflexion sur l'intérêt de promouvoir un tel projet local, sur ce territoire, à l'échelle nationale.



Cette analyse vise les retombées socio-économiques locales dans la perspective de promouvoir un développement durable du pourtour de l'étang de Berre. Elle envisage la puissance publique comme garante d'un équilibre sur le territoire. A cet égard, les bénéfices locaux intéressent les décideurs de politiques nationales ou locales, qu'ils soient issus de transferts en provenance d'autres régions ou

non. Cette vision fonde notamment les politiques d'aménagement du territoire ou de réduction des inégalités sociales qui visent à privilégier certaines catégories plutôt que d'autres au nom de la recherche de l'équité et d'un partage du développement. Les transferts entre catégories sociales ou territoires font également l'objet d'une attention de l'État.

L'évaluation doit mettre en évidence pour chacune des deux options envisagées :

Les dépenses d'investissement	Les avantages du projet	Les coûts du projet
<p>pour les options de dérivation, puisque la restitution en Durance ne comprend pas d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses de travaux publics induites et leurs conséquences (emplois notamment) 	<ul style="list-style-type: none"> • Retombées économiques locales (Chiffre d'affaires* et Valeur ajoutée*) • Gains de surplus des consommateurs (aménités environnementales et sociales) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses d'accompagnement publiques pour faire apparaître les retombées. • Pertes de surplus des consommateurs (aménités environnementales et sociales) • Pertes de surplus des producteurs (pertes de productivité, hausse des coûts)

* Le chiffre d'affaires représente une photographie annuelle de l'activité d'une entreprise. Ici, l'exercice consiste à isoler le caractère local de cette grandeur économique. Mais ce chiffre d'affaires comprend des consommations intermédiaires qui échappent parfois à l'économie locale, par exemple les achats d'essence. D'autres consommations intermédiaires sont au contraire dépensées localement, par exemple les achats de matière première d'un restaurant (poisson). Les économistes conseillent souvent de s'en tenir à la valeur ajoutée qui correspond aux paiements des facteurs de production : les salaires et les dividendes. Mais là aussi, si les salaires sont effectivement distribués localement, les revenus du capital peuvent s'échapper de la région (exemple des grands groupes industriels). En revanche, pour des entreprises locales, la valeur ajoutée peut être considérée comme un bon indicateur des retombées locales. Enfin, pour des entreprises comprenant une part importante de salaires et des consommations intermédiaires essentiellement locales, le chiffre d'affaires est un meilleur indicateur.

ANALYSE COÛT / AVANTAGE - ACA

...pour rendre compte de l'action publique

La préservation de cet étang est une question nationale et même européenne compte tenu de l'importance de cette lagune présentée comme la plus grande de la Méditerranée. En outre, l'option dérivation est d'un coût particulièrement important (plus d'un milliard d'euros) justifiant également cette **dimension nationale** et européenne. Il convient donc d'analyser ce projet à cette échelle nationale.

Le GIPREB, maître d'ouvrage de l'étude, regroupe une diversité d'acteurs agissant à des échelons géographiques diversifiés.

L'évaluation doit donc prendre en considération des échelles géographiques différentes : européenne, nationale, régionale et locale, en éclairant les conséquences économiques de la réhabilitation de l'étang de Berre à deux grandes échelles.

Cette vision s'attache à développer une analyse économique de type ACA pour juger de l'efficacité relative des dépenses publiques ; l'intégralité des coûts et avantages est monétarisée afin de porter un jugement global sur chaque projet, à l'échelle de la collectivité nationale considérée comme un tout.

Il s'agit d'une vision de la puissance publique représentante de l'ensemble de ses citoyens, garante d'une rationalité substantielle s'appuyant sur des outils d'optimisation économique. Dans cette acception, la puissance publique envisage la société comme la somme d'individus tous équivalents les uns aux autres. Les méthodes d'aide à la décision qui sont utilisées dans ce cadre additionnent ainsi les préférences individuelles de chacun pour hiérarchiser

les projets. Cette vision particulière de l'État conduit à retenir une posture d'investisseur pour la collectivité nationale, avec l'évaluation des coûts et des avantages pour la collectivité nationale prise comme un tout. Selon cette acception, l'évaluation doit donc être particulièrement attentive à mettre en évidence, parmi les diverses conséquences mesurées, celles qui constituent des productions nettes de richesse à l'échelle nationale afin de bâtir une argumentation pour la justification du financement d'un tel projet.

Ne doivent pas être considérées les conséquences économiques qui s'avèrent n'être que des transferts de richesse d'une région à l'autre.

L'évaluation doit mettre en évidence pour chacune des deux options envisagées :

Les dépenses d'investissement	Les avantages du projet	Les coûts du projet
pour les options de dérivation, puisque la restitution en Durance ne comprend pas d'investissement	<ul style="list-style-type: none">• Gains de surplus des consommateurs* (aménités environnementales et sociales)• Gains de surplus des producteurs* (gains de productivité, coûts évités)	<ul style="list-style-type: none">• Pertes de surplus des consommateurs (aménités environnementales et sociales)• Pertes de surplus des producteurs (pertes de productivité, hausse des coûts)

* Les économistes ont recours à cette notion de surplus du producteur ou du consommateur pour exprimer cet avantage qui réside dans le fait qu'un consommateur aurait été prêt à payer plus cher un bien et qu'un producteur aurait été prêt à vendre moins cher son produit. Ici, ces gains de surplus exprime la préférence que peut avoir un producteur ou un consommateur pour un étang de Berre réhabilité dans la mesure où cette nouvelle situation produit un surcroît de bien être au consommateur et un gain de productivité pour le producteur.



RETOMBÉES LOCALES

deux approches complémentaires...

Des hypothèses raisonnables pour estimer les retombées

Le développement attendu localement à la suite d'une réhabilitation devait être doux avec une forte dimension sociale. Les hypothèses retenues sont modestes pour respecter ce parti pris d'un développement sobre :

- L'hypothèse concernant la fréquentation future de touristes a été déterminée en référence à la moyenne de la région PACA et non par rapport à la zone littorale qui connaît des fréquentations nettement plus élevées.
- L'hypothèse retenue pour la pêche professionnelle n'a pas consisté à simuler un retour à une activité de pêche des années 50, mais à imaginer un développement à peu près similaire à celui de l'étang de Thau dont il est jugé qu'il est lui-même limité du fait d'une importante activité de conchyliculture.
- Les assiettes retenues pour définir les populations concernées par les conséquences économiques ont également été déterminées avec une certaine modération en conservant la plupart du temps la population des communes riveraines de l'étang comme référence.

- Les dépenses pour les loisirs sont inférieures à celles estimées dans les Parcs Naturels Régionaux, identiques à celles pratiquées aujourd'hui sur l'étang de Berre, sans simuler d'augmentation.
- Certaines conséquences économiques précédemment identifiées n'ont pas été évaluées : la possibilité de développement de salins sur le pourtour de l'étang et l'impact positif d'un rejet de limons dans le Rhône pour limiter les érosions sur le littoral camarguais.
- Des conséquences, pourtant importantes, se sont avérées difficilement mesurables sur le plan monétaire. Il s'agit de l'importance stratégique de la chaîne de la Durance ou encore des possibilités de valorisation de l'eau de la dérivation pour sécuriser l'adduction d'eau potable au sud de la Crau.
- Enfin, certaines conséquences potentielles ont été considérées comme concomitantes mais hors du champ de l'évaluation. C'est le cas du développement d'une agriculture de proximité autour de l'étang de Berre.

La logique d'agrégation pour les retombées locales

Combinaison qui maximise les retombées	Combinaison qui minimise les retombées
Tourisme : estimation sur les chiffres d'affaires	Tourisme : estimation sur les valeurs ajoutées
Nautisme : estimation sur les chiffres d'affaires	Nautisme : estimation sur les valeurs ajoutées
Pêche : évolution tendancielle de la pêche en déclin par rapport à la situation actuelle	Pêche : évolution tendancielle de la pêche stable par rapport à la situation actuelle
Aménités environnementales de non usage sur l'étang de Berre réhabilité assiette de calcul du CAP basée sur la population comprise dans un rayon de 150 km et non dépréciation de la valeur de l'environnement par la prise en compte de l'actualisation. Pour la restitution, on compte 75% des aménités de la dérivation.	Aménités environnementales de non usage sur la Durance assiette de calcul du CAP restreinte, basée sur la population riveraine et dépréciation partielle de la valeur environnement par la prise en compte du taux d'actualisation. Pour la restitution, on compte 50% des aménités de la dérivation.
Aménités environnementales de non usage sur la Durance assiette de calcul du CAP basée sur la population comprise dans un rayon de 60km et non dépréciation de la valeur de l'environnement par la prise en compte de l'actualisation.	Aménités environnementales de non usage sur l'étang de Berre réhabilité assiette de calcul du CAP basée sur la population des Bouches du Rhône et du Vaucluse et dépréciation partielle de la valeur environnement par la prise en compte du taux d'actualisation (hausse annuelle équivalente à la moitié de la valeur du taux d'actualisation).

ANALYSE COÛT / AVANTAGE - ACA

... pour rendre compte de l'action publique

Le taux d'actualisation est nécessaire pour comparer des valeurs économiques qui s'échelonnent dans le temps. La variation des prix relatifs est également à prendre en compte. Certains secteurs vont voir leur importance s'accroître par rapport à une variation générale des prix : ce pourrait être le cas de l'environnement naturel ou de l'énergie par exemple.

Comme pour les retombées locales, pour l'analyse coût-avantage, deux combinaisons d'hypothèses sont évaluées :

- Une combinaison favorable à la dérivation qui retient les hypothèses les plus favorables à l'option dérivation
- Une combinaison favorable à la restitution qui, à l'inverse, retient les hypothèses les plus favorables à la restitution.

La logique d'agrégation de l'analyse coût-avantage	
Combinaison favorable à l'option dérivation	Combinaison favorable à l'option restitution
hydroélectricité évolution des prix relatifs à long terme positive (calée sur la moitié du taux d'actualisation)	hydroélectricité pas d'évolution des prix relatifs à long terme positive (dépréciation qui suit le taux d'actualisation)
Aménités environnementales de non usage sur l'étang de Berre réhabilité assiette de calcul du CAP basée sur la population comprise dans un rayon de 150 km et non dépréciation de la valeur de l'environnement par la prise en compte de l'actualisation (hausse annuelle équivalente à la valeur du taux d'actualisation à partir de 2042, hausse annuelle progressive jusqu'en 2042). Pour la restitution, on compte 50% des aménités de la dérivation.	Aménités environnementales de non usage sur la Durance assiette de calcul du CAP restreinte, basée sur la population riveraine et dépréciation partielle de la valeur environnement par la prise en compte du taux d'actualisation (hausse annuelle équivalente à la moitié de la valeur du taux d'actualisation). Pour la restitution, on compte 75% des aménités de la dérivation.
Aménités environnementales de non usage sur la Durance en cohérence avec le choix précédent, assiette de calcul du CAP basée sur la population comprise dans un rayon de 60km et non dépréciation de la valeur de l'environnement par la prise en compte de l'actualisation (hausse annuelle équivalente à la valeur du taux d'actualisation à partir de 2042, hausse annuelle progressive jusqu'en 2042).	Aménités environnementales de non usage sur l'étang de Berre réhabilité en cohérence avec le choix précédent, assiette de calcul du CAP basée sur la population des Bouches du Rhône et du Vaucluse et dépréciation partielle de la valeur environnement par la prise en compte du taux d'actualisation (hausse annuelle équivalente à la moitié de la valeur du taux d'actualisation).



RETOMBÉES LOCALES

deux approches complémentaires...

Terme de l'analyse : 50 ans

Taux d'actualisation : 4% puis dégressif après 2042 jusqu'à 3,6% au bout de 50 ans

Coût des travaux de dérivation actualisés sur 5 ans : 1,5 milliards d'euros

Laquelle des deux options de réhabilitation apporte localement le plus de retombées ?

Le projet de dérivation devient rentable au bout de 15 ou 22 ans selon la combinaison.

Millions € M€	Combinaison d'hypothèses qui maximise les retombées		Combinaison d'hypothèses qui minimise les retombées	
	Dérivation	Restitution	Dérivation	Restitution
VAN* : valeur actualisée nette sur 50 ans	10 272	3 638	2 945	1 856
Avantages nets l'année 2040 (non actualisés)	961	236	388	119

* la valeur actualisée nette correspond à la somme des avantages actualisés moins le coût des travaux

ANALYSE COÛT / AVANTAGE - ACA

... pour rendre compte de l'action publique

<p>Pour la collectivité nationale considérée comme un tout, quelle options génère le plus d'avantage ? Le projet de dérivation devient rentable au bout de 17 ou 33 ans selon la combinaison.</p>				
Millions € M€	Combinaison d'hypothèses favorables à la dérivation		Combinaison d'hypothèses favorables à la restitution	
	Dérivation	Restitution	Dérivation	Restitution
VAN* : valeur actualisée nette sur 50 ans	4 823	- 45	610	585
Avantages nets l'année 2040 (non actualisés)	421	7	145	9

Le taux de retour sur investissement de la dérivation s'élève entre 2,1% et 4,7% selon la combinaison retenue

Comité de pilotage

Serge ANDREONI, Sénateur Maire de Berre l'Étang, Président du GIPREB
Roger REUTER, sous-Préfet d'Istres
Annick DELHAYE, Conseiller Régional Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mario MARTINET, Conseiller Général département des Bouches-du-Rhône
Vincent BURRONI, Maire de Châteauneuf-les-Martigues, Président du Comité d'étang
Eric LE DISSÈS, Maire de Marignane, Président du SISEB
Nicole JOULIA, 1ère Adjointe ville d'Istres, Vice-Présidente du SISEB
Bernard NICCOLINI, Etang Marin
William TILLET, Prud'homme de pêche de Martigues
Jean-Marc ZAVATTONI, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
Gilbert ANSINELLI, industriel GMIF
Gabrielle FOURNIER, Agence de l'Eau RM&C
Vincent GABETTE, Délégué régional EDF
Olivier ROUSSET, DREAL PACA
Olivier RADAKOVITCH, Président du conseil scientifique du Gipreb
Béatrice MAYEN, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Catherine DUPUIS, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fabien BIGUET, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Claudine TREZZY, Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Jocelyne LIONTI, SISEB
Claude BAURY, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
Christine DELANOIX, sous-préfecture d'Istres
Jean-Baptiste SAVIN, DREAL PACA
Jean-Christophe SUAU, EDF
Gaël LE SCAON, Agence de l'Eau RM&C
Sylvie PIQUENOT, Agence de l'Eau RM&C

Secrétariat technique

Fabien BIGUET, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Catherine DUPUIS, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Béatrice ORELLE, Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Claudine TREZZY, Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Henri PIGNOLY, SMAVD

Sylvie PIQUENOT, Agence de l'Eau RM&C

Zoé HAGEL, Agence de l'Eau RM&C

Griselda ANDREONI, EDF

Philippe BAUDUIN, EDF

Gérard FERREOL, GMIF

Jean-Baptiste SAVIN, DREAL PACA

Annick MIEVRE, DREAL PACA

Franck FREDEFON, DREAL PACA

Bernard NICCOLINI, Etang Marin

Gérard NEVIERE, MNLE 13

Jean-Claude CHEINET, MNLE 13

William TILLET, Prud'homie de pêche de Martigues

Jean-Michel SALLES, Expert économiste CNRS, membre du Conseil Scientifique

Pour le Gipreb

Philippe PICON

Guillaume BERNARD

Comité technique 31 mars 2010

Cette réunion du secrétariat technique se situe à mi-parcours de la phase 2 et avait pour objectif essentiel de faire partager les méthodes d'investigations du plan comptable à ses membres. Une note de présentation des différents thèmes étudiés à laquelle un exemple de rendu des résultats sur un compte, en l'occurrence le tourisme, était annexé, avait été adressé aux membres du SecTec quelques jours avant la réunion.

Par ailleurs, le bureau d'études souhaitait évoquer le mode de réponse proposé à la note d'analyse transmise quelques jours auparavant par l'expert économiste d'EDF. Cette note portait sur le rapport intermédiaire de phase 1 et reprenait les remarques d'une précédente note remise en réunion technique.

L'expert EDF n'ayant pas pu être présent à la réunion, mais ayant été rencontré par ailleurs par le bureau d'études, et le temps n'étant pas suffisant pour un nécessaire long développement technique, il n'a pas été question d'apporter en séance une réponse orale complète mais de débattre de certains points pour permettre à chacun de donner un premier point de vue. Afin, ensuite, d'instruire au mieux ces questions, le bureau d'études a proposé d'adresser une réponse écrite détaillée à EDF. A la demande du représentant des services de l'État, il a été décidé en réunion que cette réponse serait transmise en copie à la DREAL et à l'expert indépendant, en sa qualité de chercheur économiste, afin que, sur la base de l'avis éclairé de ce dernier, une discussion puisse avoir lieu sur les orientations prises avant soumission de celles-ci au COPIL.

Ainsi, les questions évoquées en réunion ont porté sur :

- la nécessité ou pas de conduire des études complémentaires pour renseigner le plan comptable, ce point devant être validé par le comité de pilotage,
- le positionnement à donner aux deux grands types d'évaluation économique retenus en fin de phase 1,
- ce qu'il convient d'entendre derrière les notions de « puissance publique » et de « collectivité »,
- l'évaluation du « surplus du consommateur » par le biais de la méthode dite « transfert de valeur »,
- et enfin, la prise en compte ou non du coût des politiques à conduire, notamment sur la qualité de l'air et du paysage, pour accompagner le développement socio-économique lié à la réhabilitation.

A travers l'évocation de ces différents points, le bureau d'études a pu apporter un premier éclairage sur les orientations choisies. Il a également fait valoir que l'analyse conduite par EDF permet d'enrichir la démarche d'étude.

Sur le premier point, l'équipe d'étude estime qu'aucun grand poste économique n'appelle aujourd'hui d'étude complémentaire dont les résultats seraient à l'échelle de l'étude pour renseigner le plan comptable en phase 2. Une étude spécifique sur le « surplus du consommateur » sur l'étang de Berre n'est pas réalisable dans les délais impartis et ne garantirait pas non plus de gain significatif par rapport à la méthode des transferts de valeur que le bureau d'études se propose d'utiliser. Par contre, il se peut que l'étude conclut

Partager les analyses et...

à la nécessité de lancer telle ou telle investigation en prolongement des résultats obtenus, mais ces approfondissements ne sont pas d'actualité et ne peuvent être envisagés avant la fin de l'étude. Afin de clarifier ce point, le bureau d'études fournira une réponse écrite sur la question des études complémentaires évoquées dans le cahier des charges.

Les points qui posent problème en phase d'instruction du plan comptable sont donc plutôt des thèmes de prospective à examiner en atelier. Ces ateliers vont être organisés rapidement et portent sur différents thèmes qui ont été listés en séance. Il s'agit essentiellement :

- des impacts sur la Durance de l'option restitution maximum en Durance,
- du devenir de l'agriculture,
- des loisirs et du tourisme.



Sur la question des deux types d'évaluation socio-économique mis à jour en phase 1, le bureau d'étude précise que tous les acteurs sont intéressés à ces évaluations et qu'il ne s'agit pas d'opposer une approche nationale à une approche territoriale mais de permettre au contraire d'avoir les deux éclairages. Ainsi, l'État, selon la posture adoptée, peut être tour à tour intéressé par les deux types d'évaluation. Il ne faudrait donc pas comprendre que les deux méthodes d'évaluation répondent aux aspirations d'acteurs d'échelle différente, nationale et locale, ces méthodes rendant plutôt compte de diverses manières d'appréhender l'action publique. Le sens des termes utilisés pour désigner les acteurs concernés par ces évaluations, notamment « puissance publique » et « collectivité », peuvent à ce titre prêter à confusion et seront donc précisés dans la réponse écrite à l'attention de EDF.

RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

...initier un débat technique sur les méthodes de calcul



L'évaluation du « surplus du consommateur » pour éviter de comptabiliser des transferts de richesse fait craindre à la représentante de l'Agence de l'Eau qu'aucun des bénéfices de la réhabilitation ne soit plus pris en compte.

Enfin, concernant les politiques d'accompagnement, seules celles permettant d'augmenter la fréquentation, et non prises en charge par ailleurs, seront comptabilisées. Le représentant des services de l'État fait observer par ailleurs que ces coûts sont les mêmes dans les trois situations étudiées et ne sont donc pas discriminants dans l'analyse.

La discussion sur la fiche tourisme donnée en exemple pour illustrer l'abondement du plan comptable, a permis d'enrichir également le rendu d'étude attendu.

Le représentant de la chambre d'agriculture se propose de participer à un atelier de tourisme dans le cas où celui-ci serait organisé. Il suggère d'affiner les hypothèses locales et d'indiquer les sources d'information. Des métadonnées pourraient donc être annexées valablement à la description des résultats.

L'expert indépendant propose de créer une base générale développant les hypothèses retenues par le bureau d'études pour chaque scénario, ces hypothèses pouvant évoluer ensuite.

Cette présentation aurait de nombreux avantages :

- elle rendrait plus lisible chaque fiche du plan comptable en faisant référence aux hypothèses décrites par ailleurs,
- elle permettrait à chacun de refaire les calculs en changeant l'hypothèse de départ si celle-ci ne paraît pas valide,
- elle mettrait en évidence les marges d'incertitude.

Concernant les hypothèses d'évolution de la Durance dans l'option « restitution maximum », un atelier doit être organisé avec le SMAVD et le concours éventuel du conseil scientifique d'experts mis en place dans le cadre de l'expérimentation de la réduction actuelle des apports d'eau douce dans l'étang de Berre. En raison des prises de position différentes sur cette évolution exprimées au sein des instances de suivi de l'étude socio-économique, et afin de permettre un avancement, les hypothèses d'évolution élaborées avec le seul SMAVD seront ensuite proposées à la

discussion du secrétariat technique et validées par le COPIL.

Enfin, le maintien ou non de cette option « restitution maximum en Durance » dans l'analyse socio-économique, en raison de l'arrêt du contentieux européen qui en était à l'origine, a été mis à la discussion pour faire valoir les différents questionnements sur ce point.

Interrogée sur la remise en cause éventuelle de l'intérêt stratégique de la chaîne hydroélectrique Durance Verdon, qui rendrait cette option intenable, la représentante d'EDF a confirmé que la perte de souplesse ne remettrait, a priori, pas la chaîne en cause mais serait dommageable et difficile à chiffrer.

Cette option garde donc tout son sens dans l'analyse et, bien que théorique et peu probable, permettra d'enrichir la comparaison avec le scénario tendanciel. Il serait donc dommage de se priver de cet éclairage, y compris si cette évaluation s'avère difficile à fonder.

Le bureau d'études est donc légitime à poursuivre cette analyse en sachant que les résultats obtenus viendront de toute façon éclairer les acteurs sur l'intérêt de cette option.

Deux prochaines réunions du secrétariat technique ont été fixées le 10 juin sur une journée et le 20 juillet sur une demi-journée, pour approfondir au mieux les résultats intégrés dans le plan comptable.

Les dates des ateliers seront communiquées ultérieurement aux acteurs concernés.

Les fiches seront adressées ensemble dans leur version la plus aboutie une dizaine de jours avant la prochaine réunion.

Le prochain conseil d'administration du Gipreb intégrera une présentation en comité de pilotage de l'étude sur les avancées du plan comptable le 23 avril prochain.

Il est apparu, au cours des séances de travail, que les développements techniques doivent privilégier les débats au sein du secrétariat technique et que le COPIL doit être sollicité sur la conduite générale de l'étude, les grandes étapes, les points nécessitant un arbitrage et la communication.

A ce titre, le prochain comité de pilotage sera informé de la communication proposée au comité d'étang du 6 mai prochain et une version provisoire du premier numéro du journal de l'étude sur le bilan de la concertation en phase « Valeurs partagées » sera remise aux membres afin qu'ils puissent apporter des suggestions et faire leurs remarques.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Comité d'étang

La présentation des bureaux d'études a mis l'accent sur la dimension économique pour répondre à la demande de valorisation des retours sur investissements liés à la dérivation. En réaction, les acteurs ont tenu à rappeler que la dimension patrimoniale et sociale ne devait pas être effacée.

Si des éléments concrets sont attendus dans les résultats de l'étude, les élus souhaitent que le bénéfice lié à la récupération légitime d'un patrimoine confisqué ne soit pas diminué par l'imputation des dépenses d'accompagnement nécessaire à cette récupération.

Le Président du Gipreb relève que c'est la dégradation des activités humaines par la pollution de l'étang de Berre consécutive aux rejets d'eau douce et de limons du canal EDF, qui a été à l'origine du combat politique. Il souhaite donc que la dimension humaine soit mise en évidence au delà des moyens économiques affichés réhabiliter l'étang de Berre.

Le Président du comité d'étang rappelle que le développement repose sur un trépied : le social, l'environnement et l'économique. Malgré l'attente d'éléments concrets dans les résultats d'étude, il souhaite que les apports d'eau douce et de limons qui ont fait disparaître les richesses locales, comme la pêche ou le tourisme de proximité (20 à 30 établissements ont été supprimés sur Marignane et Chateaufort) ne soit pas oubliés. Il propose de reconquérir cette économie disparue et non de justifier les dépenses pour la faire revenir.

Monsieur le Maire de Vitrolles regrette que la réhabilitation écologique d'un système très dégradé comme celui de l'étang de Berre soit considéré seulement en termes d'aménités ou de matière première de support d'activités, alors qu'il existe d'autres bénéfices, notamment sur la réduction du carbone, qui peuvent aujourd'hui être comptabilisés.

Monsieur le Maire de Saint-Mitre les Remparts estime qu'on a du passer d'une logique écologique à une logique économique pour justifier la dépense nécessaire à la réhabilitation, mais que l'essentiel est de sauver l'étang car quelque soit la solution technique, elle n'apportera de développement qu'avec la réhabilitation écologique de l'étang de Berre.

Monsieur le Maire de Miramas propose de montrer à l'État et à l'Europe les investissements importants faits par les collectivités depuis quinze ans pour améliorer la qualité de l'étang afin de relativiser les 1 ou 2

6 mai 2010

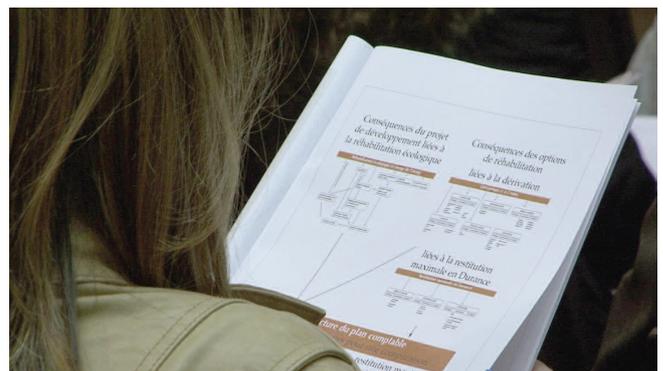
milliards de plus de la dérivation.

L'élue, représentante de la Région estime que cette démarche de développement du territoire peut être qualifiée de «soutenable» et ne peut se réaliser qu'avec la réhabilitation écologique de l'étang de Berre.

Le représentant de la prud'homie fait valoir les liens entre pêche et écologie. Lorsque l'environnement écologique est sain durablement, le pêcheur sait qu'il va travailler et en vivre pendant toute sa vie et celle de ses enfants. A l'inverse, lorsque le milieu est instable, le pêcheur devient opportuniste et a tendance à vouloir tout pêcher avant que la pollution ne revienne.

Les représentants des associations estiment que la réhabilitation prendra le relais de l'industrie pétrochimique déclinante, mais s'inquiètent de la possibilité de chiffrage du nombre d'emplois créés ainsi que de celui de l'amélioration de la qualité de vie amenés par la réhabilitation. Par ailleurs ils soulignent l'importance de la chaîne Durance - Verdon pour d'une part la production importante d'électricité qu'elle représente et d'autre part sa participation au quota d'énergie renouvelable exigé par l'Europe. La dérivation leur semble, de plus en plus aujourd'hui, la seule solution. Maintenir de faibles débits dans l'étang de Berre maintient le risque d'un lâcher exceptionnel à plein débit qui viendrait ruiner tous les efforts écologiques précédents. L'évaluation des pertes hydroélectriques devrait être largement communiquée au grand public afin qu'il soit éclairé sur cet enjeu.

La double analyse proposée dans l'étude permettant de croiser deux approches d'évaluation socio-économique, l'une monétaire et l'autre territoriale, est majoritairement appréciée et donne à l'étude toute sa crédibilité.



RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

partager la démarche d'études
avec l'ensemble des partenaires



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Comités techniques 10 juin et 20 juillet 2010

L'analyse par les membres du secrétariat technique de l'étude des résultats obtenus en phase 2, s'est déroulée en deux temps pour permettre à chacun de s'appropriier au maximum les informations techniques élaborées par AsCA. La plupart des études très spécialisées techniquement, notamment lorsque les délais sont courts, n'imposent pas un approfondissement aussi important de la méthodologie. Dans le cas de l'analyse socio-économique sur la réhabilitation de l'étang de Berre, assise sur un plan comptable, passer du temps sur les hypothèses de calcul, fondées elles-mêmes sur des logiques d'analyse, est incontournable, en raison même du caractère nécessairement orienté de ces logiques par les choix des parties prenantes.

Ces hypothèses de calcul sont abordables une par une pour chaque thématique du plan comptable. Des notices d'instruction thématique du plan comptable ont été fournies aux membres du secrétariat technique et ont fait l'objet d'un premier examen lors de la réunion du 10 juin 2010. Cette réunion avait pour objectif premier de faire partager aux experts du comité l'exercice retenu pour instruire le plan comptable. Elle a ainsi été l'occasion d'aborder les postes sur le tourisme, la pêche, les loisirs de proximité, le nautisme, la cohésion sociale, les travaux et les aménités environnementales. Elle n'a pas permis d'examiner les fiches sur l'hydroélectricité et la Durance, encore incomplètes.

Une deuxième réunion proche dans le temps, s'est déroulée le 20 juillet 2010 et visait à compléter l'examen des notices et surtout à replacer l'exercice de calcul par compte à une échelle plus globale en reprenant les scénarios fondateurs, attendus que :

- tous les postes ne pouvaient être traités en une seule réunion,
- que ces postes sont inégalement retenus dans l'agrégation des comptes selon qu'il s'agit d'analyse Coûts/Avantages ou des retombées locales,
- qu'ils sont, enfin, étroitement dépendants des scénarios envisagés en phase 1,

Ces deux réunions sont donc indissociables dans leur compte-rendu et ne peuvent être résumées dans des synthèses classiques. Elles font au contraire l'objet d'un traitement particulier qui vise à rendre lisible le détail des échanges et en regard les modifications de fond apportées par AsCA et retraduites dans les rapports suite à ces échanges.

En introduction à ces réunions techniques, le bureau d'études est revenu sur des précisions importantes pouvant « contextualiser » l'analyse des résultats.

Les hypothèses de calcul sont volontairement modestes pour respecter l'orientation prise par les acteurs d'un schéma de développement doux, durable et robuste qui ne vise pas un développement économique forcené. Il n'a pas été envisagé de modification forte du paysage des usines, ces

modifications étant égales pour tous les scénarios.

Les deux approches socio-économiques sont complémentaires et correspondent à deux visions de la démarche : l'une fondée sur l'analyse classique coûts/avantages sur la base d'indicateurs monétaires et financiers, l'autre fondée sur l'analyse des retombées locales qui élargit les indicateurs à l'emploi et qui intègre des données souvent considérées comme transfert de richesse mais venant enrichir le territoire.

La mise en place d'une gouvernance à l'échelle du territoire pour gérer le foncier, protéger les espaces, planifier les services de transports, etc, fait partie des conditions nécessaires au schéma de développement permettant d'obtenir les retombées locales. Cette gouvernance permet également d'éviter la privatisation des espaces de l'étang et de garantir les usages de proximité. Le développement du tourisme, des loisirs de proximités, de la pêche professionnelle et le retour à la cohésion sociale, sont les bénéfices attendus de cette politique associée à la réhabilitation de l'étang. Ces coûts sont donc comptabilisés dans l'approche des retombées locales.

La restitution en Durance ne bénéficie pas du même potentiel de développement que la dérivation du fait de l'absence de « top départ », dénommé en raccourci « choc psychologique », fonctionnant comme un signal fort d'engagement de la puissance publique car garant d'une pérennisation des démarches sur l'étang pour les acteurs élus et gestionnaires. Dans le scénario dérivation, cette annonce instaure du jour au lendemain une « rupture » dans la vision politique territoriale du site qui devient territoire à investir durablement.

Le scénario tendanciel correspond à la poursuite des dynamiques actuelles sans effet majeur sur les dynamiques de développement qui reposent surtout sur l'effet mécanique de l'évolution démographique.

Pour chaque thème, la fiche d'instruction du plan comptable renseigne les rubriques suivantes :

- définition de la situation actuelle et diagnostic
- hypothèses sur un scénario tendanciel d'évolution sur 20 ans, sans réhabilitation
- définition d'un scénario de réhabilitation et mesure de l'écart avec le tendanciel en intégrant les politiques d'accompagnement
- estimation des avantages et des coûts en terme d'écart avec la tendance.

Pour chaque fiche, les bases de calcul retenues illustrent le caractère raisonnable des évaluations. Pour le tourisme, le taux de fonction touristique pris comme base de calcul est pondéré au-dessous de la moyenne des villes du littoral. Pour la pêche, le nombre de pêcheurs est moindre que celui existant dans le passé. Pour les loisirs de proximité, les dépenses des randonneurs sont considérées dans leur fourchette basse.

La communication de ces éléments auprès d'un public élargi ne pourra pas se faire sans expliquer ce qu'ils représentent. Un délai a été donné pour transmettre les remarques écrites

l'instruction du plan comptable et la comparaison des solutions présentées par la bureau d'études

au bureau d'études mais des éclaircissements seront apportés jusqu'au terme de l'étude en fonction des demandes.

Commentaires sur les hypothèses de calcul

Les représentants de la Région, du Département, de l'Agence de l'eau et des associations apprécient les présentations claires faites par le bureau d'études et expriment la crainte d'un manque d'ambition pour les bases de calcul. Les associations soulignent l'importance du rôle joué par les choix politiques qui donnent la cohérence à la démarche.

Les représentants d'EDF estiment à contrario que certaines hypothèses sont irréalistes et que notamment le consentement à payer du consommateur pour un étang réhabilité est largement surestimé. Ils ont l'impression de raisonner sur une base unique, fondée sur le scénario du « top départ » de la dérivation, totalement absent dans les scénarios tendanciels et restitution dans lesquels peu d'évolution est attendue. Il leur apparaît que sur ces deux autres scénarios, des politiques d'accompagnement pourraient tout à fait être imaginées pour accompagner l'évolution positive de l'étang de Berre en étant moins pessimiste. Ces scénarios, tout en étant moins performants que celui de la dérivation, pourraient ainsi avoir pour effet des améliorations partielles en termes de loisirs, tourisme, activités de proximité.

Pour eux, les coûts des mesures d'accompagnement ne sont pas pris en compte et devraient apparaître. Ils proposent d'intégrer des fourchettes d'incertitudes et des variantes pour élargir la vision.

Concernant plus spécialement le tourisme, ils souhaitent que les coûts de construction d'infrastructures publics ou privés qui permettent de multiplier l'hébergement par 4 soient pris en compte.

La notion de « précarité » sur le territoire de l'étang de Berre leur paraît également excessive et semble vouloir comparer le bassin à des quartiers sensibles.

Le représentant du maître d'ouvrage et le bureau d'étude précisent que les politiques publiques d'accompagnement existent déjà sur l'étang de Berre et ne sont donc pas sans effet dans les scénarios tendanciels et restitution. Il serait dommage de les caricaturer dans le scénario dérivation.

Les coûts de construction des infrastructures privées du tourisme sont financés par le chiffre d'affaires attaché à ces activités. Cependant, la demande des représentants d'EDF de prendre en compte la seule valeur ajoutée, qui tiendrait compte des amortissements, n'est pas envisageable car elle conduirait à réécrire toute l'activité économique courante et réintégrer d'autres activités comme le bénéfice du BTP qui construit l'infrastructure. Le surplus producteur n'est donc pas approprié dans ce cas.

Les représentants des associations soulignent la réalité de la « banlieurisation » en l'absence d'une identité propre et de centres de décision propres. Des villes comme Miramas

et Vitrolles reçoivent des aides pour leurs quartiers sensibles. L'un cite même Philippe Saint-Marc pour valider la valeur accordée à la cohésion sociale « fermez une école, vous ouvrirez une prison ». Ils attendent un développement de l'agriculture durable, directement du producteur au consommateur, pour une production de proximité. Ils souhaitent également que soit chiffrée la moins value liée au manque de confiance dans le scénario tendanciel.

Le bureau d'études rappelle que le scénario tendanciel n'est pas une option et ne peut faire l'objet de spéculation sur des hypothèses variables que ce soit dans un sens positif ou négatif. L'analyse du tourisme par exemple est fondée sur les courbes d'évolution observées aujourd'hui et qui se révèlent être parallèle à la démographie.

Le représentant de la DREAL confirme que le scénario tendanciel ne dispose pas d'autres éléments que les observations actuelles mais propose de vérifier les chiffres concernant l'évolution démographique qui conditionne tous les chiffres présentés.

Le bureau d'études intègre cette remarque et propose, en réponse, de caler l'évolution démographique sur les chiffres retenus dans le schéma régional de la ressource en eau.



Premières réactions sur les résultats

Dans les résultats produits, la valeur d'usage s'avère très inférieure à la valeur de non usage, ce qui n'est jamais le cas pour les représentants d'EDF.

Le bureau d'études répond que la valeur d'usage est largement sous estimée du fait de l'ancienneté des valeurs transférées sur l'étang de Berre. L'expert attaché à l'étude a validée ces hypothèses.

La cohésion sociale est évaluée par le coût évité à la collectivité par un bien-être supplémentaire. Le bureau d'études fait donc un parallèle entre lien social et exercice physique, qui tous deux apportent un bien-être supplémentaire. Sachant que les coûts évités par l'exercice physique (la pratique du vélo) ont été évalués dans une étude récente, ces coûts peuvent être transférés sur l'étang de Berre comme représentant les coûts évités par une restauration du lien social. Il ne s'agit donc pas de la

Comités techniques (suite) 10 juin et 20 juillet 2010

pratique du vélo ou d'un sport mais d'un raisonnement logique à défaut d'autres études encore balbutiantes.

La pêche professionnelle n'a pas tendance à se développer. L'hypothèse d'un développement de la pêche dans le scénario dérivation, du fait de l'augmentation de la biomasse et de la confiance des pêcheurs dans un étang réhabilité «durablement», est calculée en se basant sur le nombre de pêcheurs sur l'étang de Thau dont la pêche est restreinte par la conchyliculture.

L'économiste d'EDF souhaite que l'on précise la notion de «locale» car elle peut être très élastique géographiquement. Le débat sur les hypothèses fondant les calculs par thème est venu compléter ces premières approches sur chaque notice. Des erreurs ont été observées par les experts EDF sur le tome 1 :

- ce qui est appelé «valeur nette» dans la première version du rapport est en fait le montant agrégé des «avantages» puisque ces montants n'intègrent pas les investissements pour réaliser la dérivation
- les chiffres sur l'hydroélectricité comportaient des erreurs d'interprétation qui faussent les calculs (voir note EDF)
- des incohérences de résultats ont été relevées entre le tome 1 et le tome 2 pour être rectifiées.

Pour répondre à la demande de fourchettes, des hypothèses hautes et basses, fondées pour chaque thème où cela s'avère pertinent sur une logique propre, ont été proposées par le bureau d'études dans les résultats.

La valeur actualisée nette est une notion complexe qui appelle des développements techniques souhaités par les membres du SecTec, et ce d'autant que les représentants d'EDF contestent les modes de calcul.

Les chiffres présentés dans les tableaux sont des cumuls de retombées annuelles sur ces 50 années de pas de temps. Mais chaque valeur annuelle est actualisée pour tenir compte de son éloignement dans le futur. C'est le taux d'actualisation conseillé par le Commissariat au Plan en 2005 (dernier rapport en date sur la question) qui a été retenu pour ce calcul. Cette valeur est nette au sens où elle intègre les dépenses d'accompagnement (investissements et entretien) qui ont été rendues nécessaires pour qu'adviennent ces retombées.

Le débat a porté essentiellement sur les aménités environnementales en raison de leur poids.

Les services de l'État estiment le travail réalisé sérieux, bien cadré, mais souhaitent vérifier les hypothèses pour comprendre l'importance de ces montants. Par exemple, les aménités négatives sur la Crau dans l'option dérivation «canal de surface» ne sont pas décomptées. Le consentement à payer peut-il, par ailleurs, être aussi élevé alors même que la réhabilitation ne portera que sur la qualité de l'eau et ne supprimera pas les usines. Les valeurs utilisées sont cependant issues d'une étude sur l'estuaire de la Seine dont le contexte industriel est similaire.

Les services EDF font un ensemble de remarques qui appellent des ajustements de la part du bureau d'études, mais aussi des éclaircissements à l'adresse des autres participants qui n'ont pas la connaissance expert suffisante pour suivre les débats.

- Le taux d'actualisation des aménités est calquée sur celui du carbone à partir du rapport de la commission Quinet et cette option est contestable car le principe de précaution et d'incertitude qui justifie les taux vis-à-vis du carbone ne peut s'appliquer à l'ensemble des aménités environnementales.
- Les valeurs prises comme consentement à payer du consommateur excluent ce qui est appelé les «faux zéros» c'est-à-dire les refus de payer pour la réhabilitation d'un site et qui sont à distinguer des « vrais zéros » de ceux qui ne sont pas prêts à payer.
- Il semble également que ces valeurs sont appliquées sur toute la durée de l'évaluation alors que l'étude dont les valeurs ont été transférées à l'étang de Berre portait sur un consentement à payer pendant 5 ans.
- Le ratio entre valeur d'usage et non usage est étrangement atypique.
- Le coût des dépenses d'accompagnement figure dans l'analyse des retombées locales alors qu'il ne figure pas dans l'analyse C/A.
- Les dépenses d'accompagnement sur l'air peuvent être exclues mais celles sur le paysage devraient être prises en compte si on considère qu'il s'agit d'hypothèses raisonnables.
- Les coûts des services d'assainissement, viabilisation, etc, non comptabilisés car assumés par des taxes sont des pertes de richesse pour le consommateur et devraient donc être intégrés.

Les économistes du bureau d'études ont pu discuter de l'opportunité de faire varier certains prix relatifs et notamment ceux des aménités environnementales. Ils ont retenu le cheminement suivant pour fonder leurs hypothèses en la matière :

- la valeur tutélaire du CO₂ est l'objet d'un rapport officiel qui prévoit son évolution à très long terme.
- Cette valeur tutélaire peut être entendue à leur sens comme l'effort que la société se propose de faire pour respecter un grand objectif d'amélioration de l'environnement, la lutte contre l'effet de serre.
- La réhabilitation de l'étang de Berre engage un autre grand objectif environnemental d'ampleur comparable : la reconquête de la biodiversité.
- Ils considèrent alors qu'il est légitime d'utiliser les variations de la valeur tutélaire du CO₂ pour simuler les évolutions à venir de la valeur relative des aménités environnementales.
- sur le niveau des prix unitaires, il n'est pas possible d'isoler ces valeurs, il faut juger de l'ensemble de la valeur des aménités affichées, à savoir le prix unitaire multiplié par une population de gens prêts à le payer : l'assiette. C'est ce couple, prix fois quantité, qui fonde la valeur. Il faut donc préciser quelles assiettes ont été retenues.

la validité des méthodes et des hypothèses est soumise à la discussion

Pour les valeurs d'usage, les prix unitaires sont calés sur les évolutions des praticiens pour assurer la cohérence des calculs (praticiens assimilés uniquement aux randonneurs pour éviter les doubles comptes). Pour les valeurs de non-usage, les économistes ont retenu des assiettes adaptées au cas de l'étang de Berre et plus restrictives que celles indiquées dans les guides, pour éviter de comptabiliser les agglomérations de Nîmes, Montpellier, Toulon notamment qui semblent un peu lointaines et disposer d'autres sites d'intérêt.

Le représentant d'EDF indique enfin que le coût attaché à l'émission de carbone est fait pour encourager les acteurs à réduire cette production. EDF met donc au point des usines équipées d'une «capture» du carbone et expédié ensuite dans des aquifères profonds, anciens gisements de pétrole, de gaz. Cet équipement est rentable à partir de 80 à 100 euros la tonne de carbone. Pour l'expert EDF, le bureau d'étude doit donc revoir le calcul du coût environnemental de la restitution à compter de 2030.

Sur la restitution en Durance, les représentants d'EDF souhaitent faire observer que les évaluations sont contraires à leur analyse. Ils soulignent notamment que l'enfoncement du lit n'est pas dû aux seuls effets de la restitution mais est antérieure. Ils ne sont pas d'accord avec les coûts d'entretien du seuil 68 attribués à la restitution et relève que, de plus, le coût des travaux est inexact et surévalué. Ils témoignent qu'il n'y a pas de disparition d'espèces dans le suivi environnemental contrairement à ce que dit le bureau d'études.

En fait, le bureau d'études indique qu'il s'agit d'un abus de langage, car on constate la disparition d'habitats importants pour les espèces et non disparition d'espèces.

Quant à l'évaluation, elle est fondée sur l'atelier conduit avec le SAMVD sur la base des rapports de l'expert de la Durance.

Les représentants des associations s'interrogent sur l'apport de limons en Camargue aujourd'hui déficitaire, et qui devrait être valorisé comme avantage dans le scénario dérivation, ainsi que les possibilités de valorisation de l'eau dérivée. De même l'économie de délimonage des retenues en dérivant les eaux vers le Rhône n'est pas évaluée dans les bénéfices de la dérivation.

Le représentant de la DREAL indique que les retenues ne peuvent plus être délimonnées et qu'il a fallu renoncer à retrouver leur pleine capacité.

L'enjeu limon reste cependant fondamental aujourd'hui notamment vis-à-vis de la Durance mais les coûts évités de gestion des limons dans la dérivation ne sont pas comptabilisés.

Par ailleurs, pour les associations, si la pêche est favorisée par la restitution dans un premier temps, elle sera bien supérieure avec la dérivation à terme. De plus, EDF souligne l'augmentation probable du prix relatif de la production halieutique non pris en compte dans l'étude.

La pêche a bien été citée aux économistes du bureau d'études comme une thématique probablement sujette à

une hausse des prix relatifs (raréfaction de la ressource halieutique). Cela leur a semblé tout à fait crédible, mais ils n'ont pas trouvé de repère pour simuler cette hausse. Ils auraient pu cependant faire réfléchir les acteurs concernés sur une hypothèse d'augmentation des prix relatifs de la pêche. Mais, il faut noter que la pêche représente un pourcentage faible des évaluations réalisées. L'enjeu n'est donc pas très important pour les résultats de l'évaluation.

Sur l'hydroélectricité, l'un des représentants des associations de protection de l'environnement souhaite que l'on intègre le renouvellement de la concession dans l'évaluation. Il ne comprend pas pourquoi la perte affichée dans le rapport SOGREAH est identique à celle indiquée aujourd'hui alors même que les contraintes sont plus fortes.

Ce paradoxe s'explique par le fait que la grille tarifaire utilisée est fondée sur les tarifs verts des grosses entreprises dont les prix sont inférieurs à ceux publiés à l'époque du rapport SOGREAH.

L'expert EDF conteste la validité des thèses émises sur l'augmentation du prix relatif de l'électricité. Il explique que la loi NOME vise à introduire plus de concurrence mais aussi à faire bénéficier le consommateur français des efforts faits notamment sur le nucléaire pour favoriser une énergie la moins chère possible. Il souhaite l'arbitrage du Ministère de l'écologie sur les hypothèses à retenir pour l'augmentation du prix de l'électricité. (depuis le remaniement ministériel, la grille tarifaire de l'électricité n'est plus gérée par le ministère du développement durable mais par le ministère de l'économie.)

Le représentant de la DREAL se propose de transmettre la demande aux services.

Il est à noter que la réunion a fait l'objet d'un débat important sur cette question de l'augmentation du prix relatif de l'électricité dans un avenir relativement proche mettant en valeur les avis contrastés des participants.

Les services de l'État consultés après la réunion ont donné un avis permettant au bureau d'études de fixer une hypothèse de rattrapage modérés des prix européens.



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Comité pilotage 24 septembre 2010

La réunion visait à partager les résultats chiffrés obtenus par le bureau d'études en phase 2 après avoir renseigné les postes du plan comptable dédié à l'analyse socio-économique de la réhabilitation de l'étang de Berre et mis au point en phase 1.

À l'issue de la présentation du bureau d'études, les membres du COPIL se sont appropriés les points ayant fait débat au sein du secrétariat technique, notamment les hypothèses fondant les résultats en termes d'aménités environnementales, l'évolution du prix de l'électricité ou la prise en compte du CO2.

Au vu de la complexité des contenus d'étude et des hypothèses alternatives que le bureau d'étude a étudié pour répondre aux différents points de vue, les services de l'État souhaitent que ces hypothèses, sur lesquelles reposent les résultats, soient validées par une expertise indépendante et puissent apparaître sans être attaquables.

L'ensemble des membres du COPIL est, en effet, unanime à vouloir garantir la crédibilité de l'étude en rendant les résultats très lisibles et les hypothèses validées. Pour y répondre, une saisine de l'expert désigné pour accompagner l'étude, Jean-Michel SALLES, économiste de l'environnement et des ressources naturelles, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du LAMETA (Laboratoire Montpellierain d'économie théorique et appliquée) et membre du Conseil scientifique du GIPREB, sera proposée au prochain conseil d'administration du Gipreb.

La crédibilité du bureau d'études ASca, expert indépendant appartenant à ses salariés, est cependant reconnue par l'ensemble du comité de pilotage qui se félicite du bon travail accompli. Par ailleurs, ASca souligne l'apport important des contributions fournies par les économistes d'EDF qui ont ainsi permis d'enrichir l'étude.

Les représentants d'EDF considèrent toutefois que les remarques fournies par leurs experts économistes n'ont pas été totalement prises en compte. Ils regrettent que les nouveaux résultats présentés, bien que consécutifs à leurs demandes et conformes aux recommandations de la D4E, n'aient pas pu être à nouveau débattus en secrétariat technique. Ils souhaitent qu'une nouvelle réunion ait lieu.

Le représentant des Associations sur l'étang de Berre se dit, au contraire, très satisfait de l'étude et du respect des délais. Il tient à souligner que les experts EDF ont mobilisé le Secrétariat Technique et s'élève contre l'idée que les économistes d'EDF n'auraient pas été suffisamment écoutés. Il regrette que les associations n'aient pas pu faire contre poids en opposant un autre expert.

Au vu des réserves émises par EDF sur l'évaluation par le SMAVD des dommages sur la Durance consécutifs à la restitution, le Président du Gipreb informe le Comité de Pilotage d'un message reçu du Président du SMAVD qui s'interroge sur le «revirement» d'EDF sans préciser la nature. Le Président souhaite être éclairé sur ce point par les représentants d'EDF.

Les représentants d'EDF conviennent qu'il n'est pas dans leurs intentions d'imposer leurs choix à l'étude et qu'il est normal que le bureau d'études défende ses positions devant

Présentation des premiers résultats de phase 2

le COPIL. Ils estiment que les hypothèses ont été suffisamment éclairées pour que chacun puisse se faire une opinion. Ils conviennent qu'il serait vain de vouloir être d'accord sur toutes ces hypothèses, regrettant toutefois qu'une actualisation du coût des travaux, qui ne changerait pas les résultats, ne soit pas intégrée pour crédibiliser l'étude.

Une seule question subsiste pour eux sur le prix de la tonne de CO2 car c'est un élément de fabrication du prix de l'électricité. Ils ne peuvent donc pas être en contradiction sur ce point avec la position de leur entreprise et de leur ministère de tutelle.

Ils demandent donc qu'un affichage des points de vue par écrit figure dans les rapports d'étude et qu'une mention de réserve soit faite sur ce point en ce qui concerne EDF.

Sans contester l'intérêt que prend le Conseil Régional à la réhabilitation de l'étang de Berre, la représentante de la Région souhaite que le discours de l'élu régional proposé en illustration du scénario dérivation soit supprimé du rapport d'étude.

Le représentant de la DREAL PACA confirme la nécessité de mobiliser un avis d'expert qualifié pour valider les hypothèses et consolider les résultats d'études. Il indique qu'une mobilisation des services de l'État au niveau ministériel prendrait trop de temps et qu'il est préférable de s'adresser à Jean-Michel SALLES. À ce sujet, le représentant du bureau d'études met en garde les participants sur le mélange toujours possible entre validation politique et validation technique qui ne sont ni du même ordre, ni de la même échelle de temps.

En conclusion, le Président du Gipreb tient à faire la part entre l'impartialité et la compétence du bureau d'études reconnues à l'unanimité et solennellement par les membres du COPIL présents, et la problématique politique et marchande à laquelle se heurte l'étude. Il souhaite qu'avec l'aide précieuse de l'expertise de Jean-Michel Salles, les délais réglementaires de l'étude soient respectés.

Une première synthèse des débats soulevés en secrétariat technique et des réponses apportées par le bureau d'études ainsi qu'un projet de saisine de l'expert ont été joints au présent compte rendu afin de prendre en compte la demande d'une traçabilité des modifications des rapports consécutives à ces débats.



RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

Saisine de l'expert économiste indépendant par le Conseil d'administration du Gipreb du 15 octobre 2010

Saisine de Jean-Michel SALLES, économiste de l'environnement et des ressources naturelles, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du LAMETA (Laboratoire Montpelliérain d'économie théorique et appliquée) et membre du Conseil scientifique du GIPREB :

«L'Analyse socio-économique de la réhabilitation de l'étang de Berre, confiée au groupement AScA - 123Soleil, se déroule en trois phases :

- une phase de cadrage (phase 1), permettant au prestataire de prendre en compte les différentes attentes et représentations qu'ont les acteurs vis-à-vis de l'étude, d'arrêter les échelles de temps considérées, d'identifier les composantes de l'étude (approche qualitative des coûts et des avantages, approche prospective) et d'identifier les données disponibles ;
- une phase de calcul (phase 2), vise à réaliser l'évaluation économique des différents postes identifiés lors de la première phase : analyse coûts avantages et mise en évidence les retombées économiques et sociales résultant du développement d'activités et de pratiques autour d'un étang réhabilité ;
- une phase d'étude de portage, gestion et financement de la réhabilitation (phase 3).

La phase 2 de l'étude a donné lieu à trois réunions du secrétariat technique en mars, juin et juillet 2010 au cours desquelles les premiers résultats ont été présentés et débattus. Ces résultats ont ensuite été exposés au Comité de pilotage le 24 septembre 2010.

Face à la technicité et les enjeux de cette étude, les membres du Comité de pilotage ont unanimement estimé nécessaire de solliciter, à ce stade de son avancement, une expertise académique indépendante.

Demande d'expertise

Sur la base des documents fournis concernant les phases 1 et 2 de l'étude, en raison des difficultés pour les membres du comité de pilotage de l'étude à pouvoir apprécier à leur juste mesure les débats entre spécialistes, votre avis d'expert indépendant est attendu principalement sur :

- L'approche globale de l'évaluation (retombées locales / analyse coûts-avantages) et la validité des méthodes d'évaluation retenues
- La pertinence et la transparence des principales hypothèses qui sous-tendent les calculs
- Certains postes du plan comptable n'ont pas été évalués et semblent présenter un caractère marginal par rapport à l'ensemble de l'évaluation. Nécessitent-ils selon vous d'être malgré tout approfondis ?

Concernant plus précisément les évaluations :

- des aménités environnementales (Etang de Berre et Durance), et en particulier les valeurs retenues pour le consentement à payer et l'assiette,
- des retombées touristiques,

Celles-ci vous semblent-elles cohérentes avec les données de la littérature et avec les pratiques courantes en la matière ?»

Documents fournis

- rapports de phase 1 et 2
- remarques et questions des membres du secrétariat technique
- réponses apportées par le prestataire
- comptes-rendus des réunions

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Comité technique 13 décembre 2010

Après la présentation des résultats des premiers calculs en juin et juillet, des modifications dans les hypothèses retenues notamment pour le calcul des aménités environnementales ont été apportées par le bureau d'études pour répondre aux différentes remarques.

Ces résultats, présentés au comité de pilotage du 24 septembre, appelaient une nouvelle discussion technique pour éclairer les experts sur les choix retenus et sur les écarts de résultats avec la version précédente, ainsi que pour expliquer comment toutes les remarques avaient bien été prises en compte par le bureau d'études.

Les plus grandes différences entre les nouveaux résultats et les anciens sont relevées sur l'hypothèse basse des aménités environnementales.

La représentante du Département estime qu'il s'agit de débat d'experts et qu'elle n'est pas à même de juger de la pertinence des hypothèses retenues.

La représentante de l'Agence de l'eau souligne que la durée habituellement retenue par l'Agence pour calculer la rentabilité d'un investissement est plutôt 30 ans que 50 ans, mais que le taux d'actualisation de 4% leur paraît correct. Elle ajoute que la Directive Cadre sur l'Eau va également dans le sens d'une majoration de l'importance accordée à la biodiversité des milieux.

Le représentant des associations estime que les usagers qu'il représentent ne peuvent se satisfaire d'hypothèses aussi basses alors que leurs estimations vont bien au-delà du simple taux d'actualisation. Il se dit également surpris d'entendre parler de biodiversité ordinaire pour l'étang de Berre, ce vocabulaire allant dans le sens inverse de la raison d'être du Gipreb. Il cite par ailleurs l'exemple de milieu réhabilité sur l'étang de Berre et dont le succès est déjà considérable, sans remettre en cause la nécessité d'un top départ pour obtenir un plein développement.

Il estime que cette étude apporte la preuve de la rentabilité de la dérivation et se dit choqué par l'attitude de certains élus qui n'ont pas pris en considération l'importance de la réhabilitation pour les populations. Il informe par ailleurs les participants des inquiétudes exprimées par les élus à l'occasion de l'élaboration du SCOT Ouest Provence sur l'irrigation des activités agricoles, que la dérivation pourrait solutionner.

Le représentant de la MNLE considère également que le tourisme est sous-estimé et confirme l'impact d'une restauration de ces milieux sur leur fréquentation à travers des exemples récents. Pour faire écho à la lettre adressée par les services de la DREAL, il rappelle que le prix de l'énergie éolienne est une décision politique qui ne correspond pas à un coût de production. Il souhaite par ailleurs que l'on revienne sur la grille tarifaire (tarif vert) utilisée pour évaluer les pertes en hydroélectricité, plus faibles aujourd'hui que lors de l'étude SOGREAH alors même que les contraintes de production ont fortement augmentées depuis la réduction des rejets dans l'étang de Berre en réponse à l'Europe. Il s'interroge également sur le coût de fermeture des deux usines et le coût de leur remplacement qui ne figurent pas

Affinage des résultats de phase 2

dans l'analyse. Ces coûts correspondant à des pertes pour EDF qui seraient, de plus, indemnisées par l'État.

La représentante de la DREAL rappelle l'attente des résultats de l'expertise indépendante demandée à Jean-Michel SALLES.

Elle indique également que la méthode tarifaire ne paraît pas adaptée pour le ministère et que le souhait d'une méthode basée sur un coût de marché appelle une discussion entre bureau d'études et centrale afin de clarifier cette position. Il ne sera pas possible par contre d'avoir un retour sur les aménités environnementales de la part des services centraux dans le délai d'études. Pour répondre à la question sur le tarif de l'éolien, celui-ci se justifie par le fait que l'État poursuit un objectif de 20% de la production et qu'il existe d'autres sources de développement. EDF est par ailleurs tenu de racheter la production d'énergie renouvelable.

Les représentants d'EDF remercient les bureaux d'études pour les réponses qui leur ont été apportées et confirment leur demande de faire figurer leur point de vue en parallèle des résultats d'études.

Ils maintiennent notamment leurs critiques sur le calcul des aménités environnementales dont les transferts de valeur leur paraissent devoir être nuancés sur le rapport entre les vrais et les faux zéros ainsi que sur le consentement donné pour une période de 5 ans et utilisé ici à l'infini. Ils indiquent également que les références utilisées pour l'assiette du calcul ne sont pas actualisées et que la position de l'ancienne D4E a changé. Ils ne peuvent cautionner par ailleurs l'hypothèse d'une augmentation du prix relatif de l'électricité et rappellent que si le prix tutélaire du CO₂ n'est pas remis en cause, le prix de l'électricité qui incluerait le coût du CO₂ ne correspond pas à la stratégie actuelle qui vise à supprimer ce coût à partir de 100 euros la tonne par des procédés d'extraction en phase d'expérimentation.

Pour faire écho à la note de phase 3 adressée avant la réunion dressant un point sur les financements possibles de la dérivation, la représentante de la DREAL indique que l'hypothèse d'inscrire la dérivation dans le cahier des charges d'un renouvellement de la concession s'oppose à la compensation qu'EDF serait en droit de réclamer alors pour le déficit d'exploitation des 30 années qui précèdent.

La représentante de la Région indique qu'aujourd'hui un nouveau CPER est souhaité mais n'est pas acté. Elle met également en garde sur le refus du FEDER de financer des infrastructures sans faire valoir d'autres objectifs.

Les représentants des usagers estiment quant à eux que les dommages causés par l'exploitation marchande de l'étang vaut bien une réparation à faire porter par l'État et EDF.

Le maître d'ouvrage rappelle que la phase 3 n'est pas faite pour opérer un montage financier mais pour valoriser les résultats d'études et fournir aux acteurs intéressés par la dérivation un dossier pour la défendre.

La note adressée n'est donc pas le rapport de phase 3 qui sera constitué d'un dossier de valorisation des résultats d'étude et de communication de ces résultats auprès des différents acteurs, y compris des populations riveraines.

RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

Comité pilotage 17 décembre 2010

Cette réunion du comité de pilotage était co-présidée par Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et le Président du Gipreb. Il s'agissait en réalité du dernier conseil d'administration du Gipreb dans sa forme actuelle. Le Président a tenu à souligner la satisfaction du comité sur les résultats d'études qui démontrent clairement la rentabilité socio-économique de la dérivation, et ce malgré les hypothèses modestes des retombées économiques.

Le représentant des usagers a également fait observer que les hypothèses dites «optimisées» étaient en fait très minorées afin de ne pas être mises en doute par les acteurs sceptiques mais qu'il fallait garder à l'esprit que les bénéfices de la dérivation seraient plus importants encore. Il s'est félicité du respect du cahier des charges et des délais ainsi que des efforts pédagogiques pour permettre à chacun de suivre les débats d'experts.

Le représentant d'EDF s'est dit satisfait des réponses qui lui ont été apportées par le bureau d'études et du respect de la diversité des points de vue qui a accompagné l'étude. Il a confirmé la volonté qu'a manifestée EDF tout au long de ces travaux d'apporter son concours technique à l'analyse en mettant à disposition des experts de haut niveau pour assurer la crédibilité des résultats. Bien qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord, il indique avoir pris acte des hypothèses retenues en soulignant l'importance de la traçabilité des débats techniques et en reconnaissant qu'il faut bien conclure à un moment donné. Il a remercié le Président de bien vouloir faire apparaître, en marge des résultats d'études, les divergences de points de vue d'EDF sur certaines hypothèses et a proposé d'en fournir la rédaction afin de permettre aux lecteurs de se faire une opinion.

Le Président s'est dit favorable à ce procédé tout en s'interrogeant sur la responsabilité d'EDF, vu son poids, à porter un discours sur la dérivation, et a souhaité pouvoir y répondre. Il a tenu à souligner sur ce point l'indépendance que pourrait apporter le Gipreb 3 dans la communication des élus et qu'il fallait s'attendre à une expression plus libre de leur part.

Le représentant de la DREAL a confirmé que les services de l'État restaient dans l'attente des conclusions de l'expert indépendant. Il s'est, par ailleurs interrogé sur l'impact écologique potentiel lié au développement du tourisme n'ayant pas pu suivre les travaux de prospective en phase 1 sur le schéma de développement doux envisagé par les élus. De même, il est revenu sur l'impact potentiel d'un canal sur la plaine de Crau.

Monsieur le Sous-Préfet a rappelé le bouclier législatif et réglementaire autour de l'étang sur son environnement qui interdisait l'urbanisation de ces rives, ce que confirment tous les documents d'urbanisme.

Présentation des résultats de phase 2

Le représentant de l'Agence de l'eau s'est dit très intéressé par cette approche originale et nouvelle dans la prise en compte des impacts socio-économique d'une restauration écologique des milieux et a souhaité pouvoir transférer ce type d'analyse sur d'autres projets.

Le représentant des associations a souligné que le contentieux européen n'était pas clos et pouvait à tout moment être réactivé mais a souhaité rassurer l'entreprise EDF sur le fait que la dérivation pouvait aussi être un gain pour elle sans qu'il soit nécessaire de tout payer.

Monsieur le sous-Préfet rappelle que l'État a toujours la possibilité de modifier les conditions d'autorisation de rejets. Pour faire suite à ces résultats, des rapports actualisés seront transmis au comité de pilotage après intégration de l'avis de l'expert indépendant qui devrait intervenir en tout début d'année 2011.

Des documents de communication conçus par 123Soleil sur la base des rapports ASca pourront alors être proposés à la relecture du comité de pilotage, l'un sur le bilan de la concertation en phase 2 et l'autre sur la valorisation des résultats de l'étude pour répondre aux contenus de la phase 3.



Questions débattues en comité technique...

Au cours de l'analyse, certains acteurs techniques ont pu avoir le sentiment d'une étude orientée en faveur de la dérivation. Il a donc été nécessaire de rappeler que l'approche territoriale répondait au cœur de la demande des acteurs locaux de pouvoir valoriser le projet de dérivation. Cette demande à l'origine de l'étude constitue donc une orientation majeure que le bureau d'études se devait de respecter. Il est également à noter que la méthode utilisée pour cette évaluation des retombées locales est une méthode faisant tout à fait partie des outils des économistes. Malgré cela, le bureau d'études a pris soin de bien distinguer deux visions complémentaires, à l'échelle territoriale et à l'échelle nationale, d'éclairer les partenaires techniques en prenant en compte toutes les remarques, critiques et demandes, et en affinant encore l'analyse initiale par de nouvelles combinaisons d'hypothèses tantôt favorables à la dérivation, tantôt favorables à la restitution. Les résultats de cette étude permettent donc à chacun de se positionner, grâce à la transparence et l'étendue des hypothèses.

EVOLUTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ À TERME

L'augmentation du prix relatif de l'électricité est contesté par EDF. Celle-ci serait évidemment favorable à la dérivation. Mais, pour EDF, la politique tarifaire est faite pour contenir la hausse des tarifs de l'électricité et répondre à la vocation première de cette énergie. Il n'est donc pas acceptable pour l'entreprise d'approuver une hypothèse fondée sur cette hausse. La question a donc été posée au Ministère de l'énergie dont la réponse a été prise en compte par ASca qui a retenu la proposition de l'Etat pour l'évolution à moyen terme et a proposé 2 hypothèses pour le long terme.

hypothèse retenue à moyen terme	En quoi ce choix est-il «raisonnable» ?
À moyen terme, une hausse des prix qui rattrapent pour moitié le marché européen (sur proposition de l'Etat). Comme on ne peut pas définir un prix moyen du marché, ASca a retenu l'écart communément admis de 30% entre le prix en France et en Europe, et propose donc une évolution progressive de 15% étalée sur 15 ans	1- Il est proposé sur l'avis d'un expert membre des services centraux de l'Etat, ce qui représente un atout pour la suite 2- Il est logique de penser que, dans le cadre de l'ouverture du marché à la concurrence, les prix en France rattraperont les prix européens. 3- Il aurait également été logique d'envisager une augmentation du prix du marché européen sur les 15 ans considérés.
deux hypothèses à long terme	Réactions et convictions
A long terme, après la hausse de 15%, le prix relatif (poids dans le budget des ménages) n'augmentera pas.	Cette hypothèse est soutenue par EDF mais est considérée comme naïve par les élus et les associations (hausse annoncée des énergies fossiles, investissements annoncés sur le parc nucléaire, etc.)
ou A long terme, la production d'énergie électrique constituera à long terme un enjeu relativement plus important qu'actuellement, justifiant de simuler une augmentation annuelle de 2% au dessus de l'inflation moyenne	Cette hypothèse paraît très logique aux mêmes élus et associations dans l'évolution actuelle.

LE POIDS DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

Le chiffrage des aménités environnementales est un poids majeur dans l'évaluation des coûts et des bénéfices puisqu'il représente jusqu'à 57 % des retombées positives de la dérivation. Cet enjeu n'est cependant pas perçu par tous et peut même apparaître sur estimé pour certains. EDF a, par ailleurs, formulé quelques critiques sur l'évolution de la valeur du CO2 appliquée aux aménités et sur la méthode de calcul de la valeur unitaire des consentements à payer.

Le bureau d'études considère que la biodiversité se présente aujourd'hui comme une préoccupation plus importante relativement à d'autres enjeux de société à long terme.

Il calcule donc une évolution du prix relatif des aménités environnementales fondée sur l'évolution de la valeur tutélaire du CO2. Celle-ci, étant, en effet, entendue comme l'effort consenti pour lutter contre l'effet de serre et le maintien de la biodiversité, n'est pas moins importante que la lutte contre l'effet de serre dont les conséquences font par ailleurs une bonne place à la perte de la biodiversité.

Suite aux discussions, ASca a proposé 2 hypothèses :

- l'évolution des aménités environnementales suivrait celle du CO2

- l'évolution des aménités environnementales serait d'une ampleur moitié moindre que celle du CO2.

Le calcul des aménités environnementales est, quant à lui, réalisé sur la base d'une méthode validée par les services de l'État (D4E). Il s'agit de multiplier une valeur de consentement à payer (CAP) par le nombre de ménages concernés. Cette «assiette» dépend de l'aire géographique considérée : plus elle est grande, plus l'assiette sera importante et plus la valeur des aménités environnementales sera élevée. Pour répondre à la critique d'EDF, ASca a corrigé à la baisse la valeur unitaire des CAP et a proposé 2 hypothèses :

- une assiette incluant les ménages dans un rayon de 150 km (méthode préconisée par l'Etat)

- une assiette restreinte aux départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse.

ASca a de plus combiné toutes ces hypothèses de la façon suivante :

- la combinaison des hypothèses favorables à la dérivation (assiette large, augmentation de la valeur relative de l'environnement)

- la combinaison des hypothèses favorables à la restitution (assiette diminuée, moindre importance accordée à l'environnement).

hypothèses étudiées	En quoi ce choix est-il «raisonnable» ?
évolution des aménités environnementales égale à celle du CO2	Le Gipreb, par définition, est légitime à défendre l'idée que la biodiversité représentera un enjeu de plus en plus fort.
évolution des aménités environnementales égale à la moitié de celle du CO2	Cette lecture est proposée pour tenir compte d'autres avis
une assiette incluant les ménages dans un rayon de 150 km	Cette méthode est légitime car elle est préconisée par les services de l'Etat
une assiette restreinte aux départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse	L'effort est fait de ne pas s'arrêter à la méthode préconisée par l'Etat : minimiser les bénéfices en tenant compte du contexte régional

RECOMMANDATIONS DES ACTEURS

...et réponses argumentées apportées par ASca

LES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA DÉRIVATION

Certains membres du comité technique, notamment les services de l'État et les économiste d'EDF, ont estimé que le risque d'une sous-estimation des coût de travaux de dérivation était réel pour deux raisons importante :

- les impacts environnementaux du tracé en surface ne semblent pas avoir été comptabilisés
- les coûts de travaux pris en compte n'ont pas fait l'objet d'une actualisation depuis leur chiffrage par l'étude SOGREAH.

ASca n'a, en effet, pas comptabilisé spécialement l'impact environnemental du tracé de surface en Crau car le tracé de surface évite les zones les plus à enjeu environnemental en s'appuyant au maximum sur les infrastructures existantes ou prévues (autoroute, etc.). De plus, le chiffrage opéré par SOGREAH intégrait déjà les compensations environnementales.

ASca n'a pas non plus comptabilisé l'impact en phase transitoire des travaux, difficile à évaluer et plutôt considéré comme minime par l'étude SOGREAH, notamment sur la question des déblais dont la valorisation est possible sur place.

Enfin, les raisons pour lesquels ASca n'a pas jugé nécessaire d'actualiser les coûts de travaux depuis l'étude SOGREAH sont de deux ordres :

- la fourchette haute du coût des travaux retenue autorisait à s'en affranchir,

- Du fait de la crise, les prix du BTP pourraient baisser significativement et permettraient alors une revue à la baisse.

Toutefois, pour répondre à cette demande, une actualisation des coûts sur la base d'un indice officiel a été intégrée à l'étude.

LES EFFETS DES RESTITUTIONS EN DURANCE

L'estimation des impacts sur la Durance a été jugée abusive par les services d'EDF qui considèrent que ces impacts ne sont en rien démontrés par l'expérimentation actuelle. Ils souhaitent un rapprochement avec les experts ayant assuré ce suivi.

Or, ASca s'est appuyé sur l'expertise du SMAVD, acteur légitime pour estimer l'impact des restitutions passées et actuelles.

Les critiques d'EDF ont été transmises au SMAVD qui y a répondu point par point. La réponse a été diffusée au comité de pilotage et est jointe en annexe.

De plus, les apports scientifiques du SMAVD sont fondés sur l'expertise de Philippe LEFORT, éminent spécialiste de la sédimentologie en France et spécialiste de la Durance depuis plusieurs décennies.



L'ÉVALUATION DU SCÉNARIO TENDANCIEL

Le scénario tendanciel est enfin jugé trop pessimiste. Pour les service de l'État notamment, une évolution positive de l'étang est possible sans la dérivation grâce à des politiques d'accompagnement et aux actions du contrat d'étang dont la réouverture du tunnel du Rove.

Une remise en cause de l'idée d'un nécessaire «top départ» pour envisager des politiques d'accompagnement qui maximisent les bénéfiques, sous-tend cette critique.

L'idée d'un «top départ» lié à la décision de faire la dérivation n'est pas une hypothèse formulée par ASca : elle est le résultat des entretiens et de l'atelier de prospective, par ceux-là mêmes qui seraient acteurs de ces politiques d'accompagnement (élus, acteurs socioéconomiques).

Cette idée est fondée sur deux arguments :

- la confiance dans la réhabilitation à venir de l'étang du fait de l'irréversibilité d'une telle décision

- le changement d'image de l'étang qui résulterait de la décision d'investir dans la dérivation.

Par ailleurs, le Conseil Scientifique a considéré que la gestion tendancielle des apports ne produirait pas d'effets significatifs sur la qualité de l'étang, ce qui renforce l'hypothèse d'un maintien des politiques d'accompagnement actuelles sans augmentation significative.

L'analyse faite par ASca n'a, en effet, jamais prétendu qu'il n'existait pas de politique d'accompagnement dans le scénario tendanciel mais a plutôt considéré qu'elles se poursuivront comme aujourd'hui

Par ailleurs, le scénario tendanciel n'est pas une option et ne peut faire l'objet d'hypothèses portées par le seul bureau d'études.

LES BÉNÉFICES NON CHIFFRÉS

A contrario, certains acteurs estiment les hypothèses trop raisonnables et certains bénéfiques n'ont pas pu être chiffrés.

Il faut donc garder à l'esprit au moins trois secteurs sous-évalués. Les hypothèses de développement touristique et de la pêche professionnelle volontairement réduites. Leur poids ne modifie cependant pas beaucoup les résultats.

Le caractère stratégique régional voire national de l'hydroélectricité (chaîne Durance) n'est pas chiffré et pourrait justifier une étude à part entière.

L'intérêt stratégique d'une ressource en eau supplémentaire en Crau n'est pas non plus intégré monétairement, faute d'une vraie demande exprimée.

ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE
DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉTANG DE BERRE

Etang de Berre
Gipreb

COMITE D'ÉTANG